

Le Centre de recherche et d'information sur l'enfance et la sexualité (CRIES) a regroupé de 1982 à 1986 des militants pro-pédophilie belges francophones sous la houlette de Philippe Carpentier. L'histoire de ce centre de recherche a été stoppée brutalement, en mars 1988, lorsque la plupart de ses membres ont été arrêtés.



Création en 1982

Dès 1979, l'association homosexuelle belge « Infor-Homosexualité » crée un Groupe d'Etude sur la Pédophilie (le GEP). Celui-ci constitue une bibliothèque d'ouvrages et publie en 1980 « S'aimer entre enfants et adultes ». En 1982, l'association Infor-Homosexualité disparaît. Le GEP change alors de nom pour : Centre de Recherche et d'Information sur l'Enfance et la Sexualité. Le CRIES est alors dirigé par Philippe Carpentier, ancien traducteur juré au Parquet de Bruxelles et présent au sein du GEP depuis 1978.

■ Le discours du CRIES

Fortement inspiré des théories issues des publications de l'américain Alfred Kinsey¹ affirmant que les enfants doivent être sexualisés très tôt car ils ont droit à une sexualité comme les adultes, le CRIES va relayer les approches pro-pédophilie classiques à savoir « *qu'une relation amoureuse faite de tendresse et de sensualité épanouie peut être pour les jeunes, quel que soit leur âge ou leur sexe, une expérience éminemment positive, si elle est vécue dans la liberté, à l'abri de toute forme de contrainte, mais aussi à l'abri des interdits et de la culpabilité que notre société attache encore trop souvent à la sexualité.* » Il est évident que cette idéologie permet aux pédocriminels d'agir en toute impunité dès lors que les enfants sont considérés comme pouvant discerner le bien du mal dans une sexualité adulte qui leur est totalement étrangère...

■ L'axe législatif du CRIES

Tout naturellement, le CRIES demande ardemment une réforme législative pour une dépénalisation de l'inceste et de la pédocriminalité dans la mesure où il n'y a pas de violence. Pour le CRIES, « *cela permettrait de combattre beaucoup plus efficacement les cas de prostitution, d'abus ou de contrainte, actuellement confondus avec les autres dans une même répression*². » et cela limiterait également les « *dommages causés tant aux enfants qu'aux adultes par la répression de leurs relations amoureuses.* »

■ Création de la revue « L'Espoir »

En fin 1982, Jean-Claude Weber, membre du Mouvement pour la libération des pédophiles (groupe de détenus) et lui-même détenu en Belgique pour des violences sexuelles sur des mineurs, interpelle le CRIES pour la création d'une revue pédophile en vue d'une diffusion dans les prisons belges. Le CRIES crée alors « L'Espoir », une revue photocopiée bimensuelle, distribuée en France et en Belgique de janvier 1983 à la fin 1986.

¹ Voir article de la Plateforme Jonas sur le Docteur Alfred Kinsey

² CRIES, « Qui sommes-nous ? », dans L'Espoir n°21, janvier 1986.

L'Espoir diffuse de l'information sur le CRIES et sur l'actualité des militants pro-pédophiles dans le monde. On y trouve également des réflexions, des articles signés, des poèmes, des témoignages et des dessins, des critiques et annonces de revues, romans ou films sur l'enfance.

D'abord diffusé à 150 exemplaires payants, la revue fait près de 60 pages et atteint en 1984 un tirage de 400 exemplaires dont 50% payants. Le CRIES atteint ainsi l'équilibre financier et devient le principal mouvement pédophile francophone. En fin 1985, l'Espoir voit son tirage augmenter jusqu'à 800 exemplaires (dont 450 payants). Une antenne est créée en France en mai 1983.

Fin 1986, l'association Infor-Homosexualités est refondée en Belgique. Le CRIES réintègre l'association en se mettant dans son sillage.

L'affaire du CRIES

En 1986, les policiers s'intéressent à un fonctionnaire de l'Unicef, Michel Felu, 45 ans, qui a été, par le passé, interné sans jugement pour des faits de pédophilie puis libéré, et qui a été engagé, par « compassion » comme homme à tout faire par le directeur de L'Unicef Belgique, Joseph Verbeeck.

Or, Michel Felu se sert des locaux de l'Unicef pour organiser des séances de photos et vidéos de pornographie infantine. Il offre des cadeaux aux enfants, dira-t-il. Les moins choquantes de ces photos ont été publiées dans L'Espoir, la police effectue donc une perquisition chez Philippe Carpentier et d'autres membres du CRIES.

Tirant le fil d'Ariane, la police découvre finalement que le CRIES abrite un réseau international de pédocriminels sur au moins 18 pays. Des milliers de photos et cassettes sont trouvées, impliquant une centaine d'enfants. Les images et vidéos ont été tournées dans les locaux de l'Unicef mais aussi dans des appartements privés à Anvers ou Bruxelles où des parents vendaient leurs enfants. Le réseau s'étend en Europe et bientôt c'est une série d'arrestations : un architecte hollandais, le responsable du CRIES-Suisse, un belge, un suisse, Beat Meir, arrêté à Douvres, en possession de matériel de pornographie infantine en train d'embarquer pour Calais avec un enfant de 4 ans, un américain, Timothy P, inculpé de trafic d'objets obscènes.

Les listes des membres du CRIES sont saisies, des perquisitions ont lieu, surtout en Belgique, **la police française se montre peu coopérative.**

▪ *Rebondissement*

Le 17 juin 1987, le directeur du bureau de l'Unicef à Bruxelles, **Jos Verbeeck**, est lui-même inculpé « d'outrage public aux mœurs et d'incitation à la débauche de mineurs de moins de seize ans ». En effet, parmi les milliers de photos pornographiques saisis au long de l'enquête dans plusieurs pays européens, les policiers avaient fini par identifier les locaux comme ceux de l'Unicef à Bruxelles.



Le rôle précis de Jos Verbeeck était-il véritablement complice ? Avec cette arrestation, les prévenus sont désormais quatorze, inculpés en Belgique. Parmi eux, on trouve le fondateur du CRIES, Philippe Carpentier, le photographe Olivier Ralet, un cinéaste, un traducteur au ministère de la justice, deux médecins, un homme qui clame n'être que depuis 2 mois embauché à l'administration de la revue « l'Espoir », un chef louveteau, un ingénieur responsable du CRIES, un professeur et des parents qui ont loué leurs enfants au réseau. Tous sont soupçonnés d'avoir participé

ou organisé un réseau de prostitution d'enfants sous le couvert du CRIES. L'un des inculpés, le directeur sportif de l'université de Louvain-la-Neuve, a été retrouvé pendu dans sa cellule le lendemain de son arrestation.

▪ **Recherche d'une fillette de 8 mois**

Pendant l'instruction, le juge chargé de l'affaire fait diffuser dans les médias deux photos d'une fillette de huit mois, décédée, victime de ce réseau et que l'on cherche à identifier. En vain. De fait, peu d'enfants ont été identifiés mais beaucoup venaient d'Afrique du nord.

▪ **Jugement et condamnations**

Le 7 mars 1988, 15 personnes comparaissent devant la 57^o chambre correctionnelle pour attentat à la pudeur et outrages aux mœurs sur des enfants. La presse belge présente les condamnations comme étant « lourdes ». Or il est intéressant d'aller y voir de plus près car sur l'ensemble des condamnations, certaines sont surprenantes. D'abord, on remarque que l'affaire a été jugée en correctionnelle, considérant qu'il s'agissait de simples délits, au lieu d'être jugée aux assises. Autrement dit, l'instruction n'a retenu aucun crime mais seulement des « *attentats à la pudeur et des outrages aux mœurs sur les enfants* ».

1. En première instance, **Philippe Carpentier** est condamné à 9 ans fermes. En appel, la peine sera augmentée à 10 ans. Il mourra en prison.
2. **Jean-Claude Weber** est condamné à 10 ans en 1^{ère} instance pour attentats à la pudeur avec violences ou menaces sur 7 mineurs. Au moment du procès, il est en prison à Montpellier pour 6 ans. En 1991 ; il sera extradé et prendra 9 ans pour l'affaire du CRIES. C'est un récidiviste : en 1982, la cour d'appel de Bruxelles l'a condamné à 4 ans de prison pour attentats à la pudeur avec violences en le qualifiant de « pervers » et de « danger social ».
3. **Claude Drieghe**, le producteur des films pédopornographique et récidiviste, est accusé d'attentats à la pudeur avec violences ou menaces sur deux mineurs de moins de 16 ans et d'outrage aux mœurs sur 3 autres. Il prend 8 ans en 1^{ère} instance puis 10 en appel. Il sortira de prison au bout de cinq ans.
4. **Michel Felu** est récidiviste. L'acte d'accusation le décrit comme « *la cheville ouvrière des échanges d'enfants* ». Michel Felu est présent lors des tournages, il est de tous les voyages. Or il n'est retenu contre lui que des attouchements. De plus, les magistrats indiquent que « *Le CRIES est (..) en fait une couverture pour un circuit de prostitution de jeunes enfants* ». S'il y a prostitution, il y a donc des proxénètes... ? Felu réalisait les albums photos des enfants, diffusés via le réseau CRIES, mais aussi le réseau Spartacus. Felu est condamné à 8 ans puis à 10 ans en appel.
5. **Pierre Delporte** est condamné à 6 ans puis 8 ans en appel. Récidiviste. Qualifié d'intelligent, violent et pervers.
6. **Michel Mesureur**, médecin psychiatre, condamné à 2 ans puis à 4 ans en appel.
7. **Jos Verbeek**, responsable de l'UNICEF, est condamné à 2 ans de sursis et relaxé en appel.
8. **Olivier Ralet** a été condamné à un an avec sursis pour incitation à la débauche, pour les photos.
9. **Marc Van den Bossche** animait une section de scoutisme ce qui lui permettait de violer régulièrement deux frères de 14 et 16 ans que leur père lui confiait régulièrement. Mais, sur ce sujet, le tribunal note que ces deux frères étaient « *capables de manifester leur consentement* ». Et la qualification de viols a été abandonnée.
10. **Christian Jacques**, « bras droit » de Philippe Carpentier au CRIES et qualifié par l'enquête de pédophile sadique, a incité son propre fils à la débauche, ainsi que d'autres enfants. Lors de l'enquête, des photos le montrant en train de violer des enfants ont été retrouvées mais rien n'a été retenu contre lui sur ce sujet. Déjà condamné en 1985 pour pédophilie, il est condamné à 6 ans puis à 8 en appel.

11. **Jacques Delbouille**, fossoyeur et écrivain public, père de famille, est condamné à un an mais ne fait que cinq jours de préventive. Condamné pour rébellion et détention d'arme non déclarée.
12. **Michel Decré**, juriste et traducteur, est condamné à 7 ans en appel. Il lui est reproché d'avoir organisé des soirées à visée sexuelle au cours desquelles le tribunal a estimé que les enfants n'étaient pas violés.
13. **Bernard Vanmeerbeek**, routier, est condamné à 3 ans avec sursis. Il a été considéré qu'il n'était pas membre du CRIES. Il sera condamné par la suite pour des actes pédophiles.
14. **Viviane H**, mère d'une victime est acquittée car « *les faits reprochés à la prévenue H. doivent être considérés sous l'angle du souci qui habite certains milieux aisés de paraître branchés* » ! Dans son cas, il s'agissait de louer ses deux enfants pour des productions pédopornographiques.
15. **Marie Paule H.**, autre mère d'une jeune victime, est condamnée à 3 ans avec sursis puis est acquittée en appel.

Les suites de l'affaire du CRIES

Sur les listes du CRIES figuraient des organisations pro-pédophilie de France, du Royaume-Uni, des Etats-Unis, du Danemark etc. Le CRIES n'était donc pas, comme annoncé, un simple lieu de réflexion et de thérapie de groupe.

En France, les listes du CRIES indiquent que 280 personnes sont membres du réseau mais l'affaire sera classée sans suite très rapidement. Le point de rassemblement du CRIES en France est le « Centre du Christ libérateur » à Paris, un « Centre pastoral et psychologique d'entraide aux minorités sexuelles » animée par le **pasteur belge Joseph Doucé**. Il s'agit d'un espace d'accueil et de parole pour les croyants appartenant aux minorités sexuelles et de genre : homosexuels, transgenres, sadomasochistes et pour des pervers sexuels ou les pédophiles. Joseph Doucé publie des ouvrages dont « La pédophilie en question » (1988) dans lequel il développe des thèses scabreuses et explique vouloir dépénaliser la pédophilie. Pour lui « *La relation pédophilique, c'est la concrétisation des désirs de l'enfant et de l'adulte, désirs mutuels qui font un véritable partage...* »³.



Discussion

Le CRIES était donc le visage officiel et respectable d'un réseau rassemblant des pédophiles de pays variés et qui échangeaient leurs photos et vidéos pédopornographiques en plus des adresses de lieux de prostitution d'enfants.

Rédigé par François Debelle – août 2021

³ La pédophilie en question – page 38

Bibliographie

- **Page Wikipedia :**
https://fr.wikipedia.org/wiki/Centre_de_recherche_et_d%27information_sur_l%27enfance_et_la_sexualit%C3%A9
- **Le Monde :** https://www.lemonde.fr/archives/article/1987/06/20/le-directeur-de-l-unicef-de-bruxelles-est-arrete-pour-pedophilie_4049817_1819218.html
- **Le Monde •** Le directeur de l'UNICEF de Bruxelles est arrêté pour pédophilie - 20 juin 1987
https://www.lemonde.fr/archives/article/1987/06/20/le-directeur-de-l-unicef-de-bruxelles-est-arrete-pour-pedophilie_4049817_1819218.html
- **Colloque du 21 octobre 2000** sur les réseaux pédocriminels en Belgique avant l'affaire Dutroux - <https://www.fichier-pdf.fr/2013/06/18/cries/>
- Page Wikipedia sur **Joseph Doucé** - https://fr.wikipedia.org/wiki/Joseph_Douc%C3%A9
- <https://fr.sott.net/article/13188-Reseau-pedophile-du-CRIES-dans-les-locaux-de-l-UNICEF-que-sont-ils-devenus>